



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Participation de Mayotte aux Jeux de l'océan Indien

Question orale n° 337

Texte de la question

Mme Anchya Bamana interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la participation de Mayotte aux Jeux des îles de l'océan Indien 2027, prévus aux Comores. Le Comité régional olympique et sportif (Cros) Mayotte a récemment rappelé son opposition à toute co-organisation avec les Comores et à toute délégation « France océan Indien », réaffirmant son attachement à une représentation pleine et entière de Mayotte en tant que territoire français. Or la charte actuelle des Jeux empêche les délégations non souveraines d'arborer leur drapeau national et de faire jouer leur hymne, ce qui constituerait une discrimination inacceptable envers les sportifs mahorais. La France étant le principal financeur de ces Jeux, il lui revient d'exiger des évolutions dans cette charte. Elle lui demande donc quelles démarches diplomatiques le Gouvernement compte entreprendre pour que les athlètes mahorais puissent concourir sous les couleurs de la République et entendre la Marseillaise résonner à Moroni en 2027.

Données clés

Auteur : [Mme Anchya Bamana](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 337

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2025